JCB/CB BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2014- 733 /PRES/PM/MAECR/MEF/ MASSN portant ratification de l'accord de prêt N°5429-BF conclu le 17 juin 2014 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du Projet de Filets de Protection Sociale

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VI SA VEN DOSSE

VU la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portan nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

- VU la décision n°2014-018/CC du 03 septembre 2014 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 de l'Accord de prêt N°5429-BF conclu le 17 juin 2014 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du Projet de Filets de Protection Sociale;
- VU l'ordonnance n°2014-008 /PRES du 04 septembre 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N°5429-BF conclu le 17 juin 2014 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du Projet de Filets de Protection Sociale;
- VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 juillet 2014;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'accord de prêt N°5429-BF conclu le 17 juin 2014 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement relatif au financement du Projet de Filets de Protection Sociale.

ARTICLE 2:

La contre-valeur en franc CFA du montant de l'Accord de prêt de 50 millions de dollars US sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 septembre 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

ि शति । प्रियण्ड ।

Blaise COMPAORE

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

Yipènè Djibrill BASSOLE

Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Régma Alain Dominique ZOUBGA